

55/60

SOMMAIRE:

Désignation des Membres du Comité National des Prix

(I) SECRETS DU PREMIER MINISTRE

(A) NNEE 1960 - 1 - N° 131 /PCM/MEP.

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
16 Mai 1960
Arrivée N° 67 /SGCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey ;

VU le Décret n° 7/PCM/MEP du 20 Janvier 1960 portant création du Comité National des Prix du Dahomey;

VU les propositions faites par la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Dahomey, les Coopératives de Producteurs et les Syndicats,

Le CONSEIL des MINISTRES entendu ,

Sur le rapport du Ministre de l'Economie & du Plan,

DECRETE :

ARTICLE 1er.-Le Comité National des Prix est constitué comme suit :

Président : Le Ministre de l'Economie & du Plan ou son délégué,

Membres :

Représentants de la puissance publique :

- Le Directeur des Affaires Economiques ou son délégué,
- Le Directeur de l'Agriculture ou son délégué,

Représentants du Commerce :

Titulaire + MM. RIGAL Marcel, Administrateur Directeur des Etablissements Rabe et Compagnie,

HOUSSINON Septine, Commerçant;

Suppléants : MM. JAY, Agent Général de la Société J.WALKDEN,

COSSOU Pascal, Commerçant ;

Représentants des producteurs :

Titulaires: MM. ASSAH Eugène, Ingénieur des Travaux Agricoles à Grand'Pop
MEHINTO Ernest, à GBODJE

Suppléants: MM. YEKEDO Augustin, à Sakété
SAGBOHAN Isaac (Coopérative d'Expé des rapatriés de Côte d'Ivoire)

Représentants des consommateurs

Titulaires MM. FAGBAMIGBE

Cotonou